



PLAN LOCAL D'URBANISME

08U15

Rendu exécutoire
le



EMPLACEMENTS RÉSERVÉS

Date d'origine :

Juin 2018

4d

ARRET du Projet - Dossier annexé à la
délibération municipale du **24/03/2017**

APPROBATION - Dossier annexé à la
délibération municipale du **6 Juillet 2018**

Urbanistes :

Mandataire : ARVAL

Agence d'Urbanisme ARVAL
Sarl MATHIEU - THIMONIER - CARRAUD
3 bis, Place de la République - 60800 CREPY-EN-VALOIS
Téléphone : 03 44 94 72 16 - Fax : 03 44 94 72 01
Courriel : Nicolas.Thimonier@arval-archi.fr

Equipe d'étude :

N. Thimonier (Géog-Urb)

Participation financière : Conseil Départemental de l'Oise



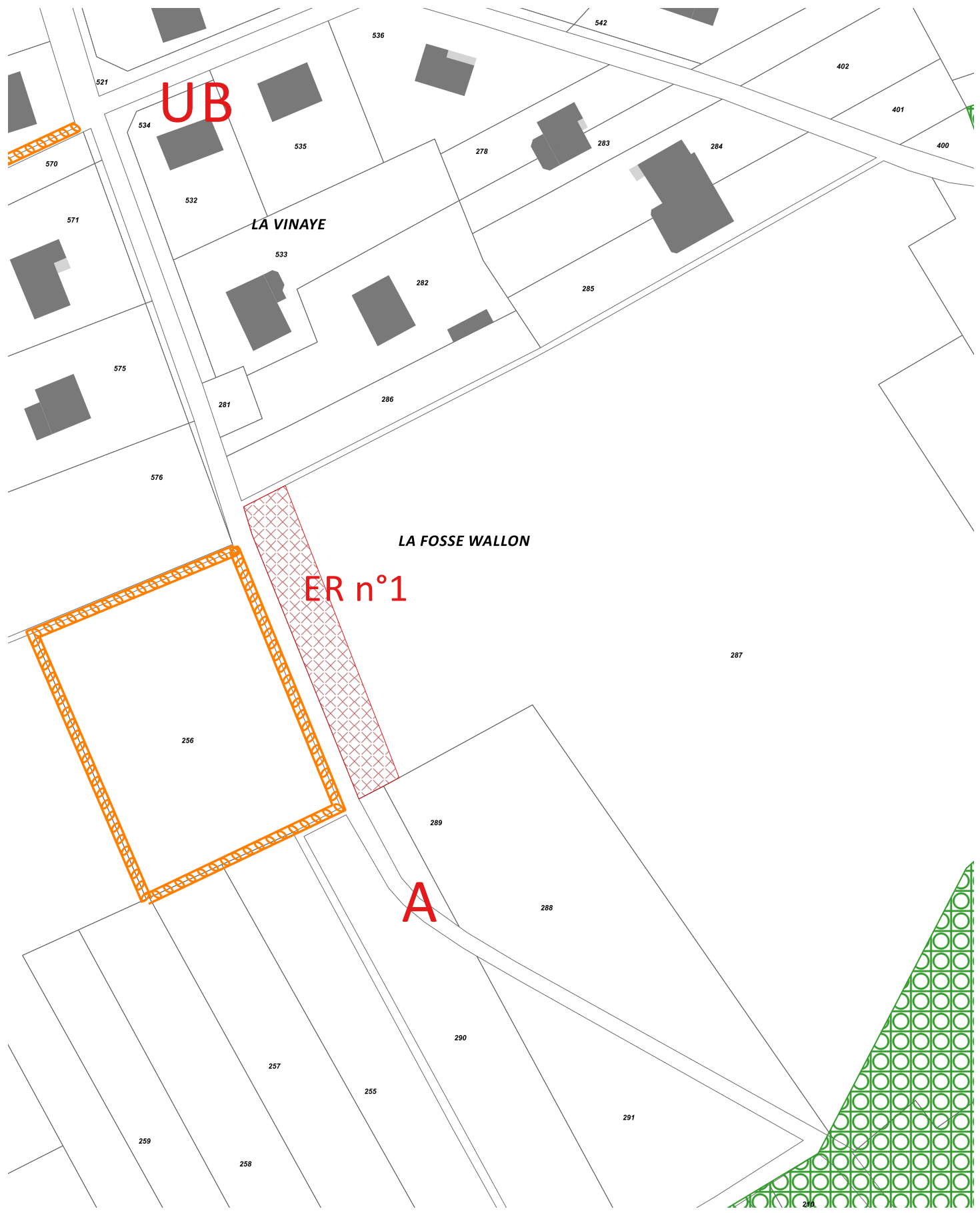
LISTE DES EMPLACEMENTS RÉSERVÉS

N° ER	REFERENCE PARCELLE CADASTRALE	EMPRISE	BENEFICIAIRE	DESTINATION
ER n°1	Zone A Parcelle n°287 (en partie)	578 m2	Commune de Verderonne	Aménagement d'une aire de stationnement liée au cimetière
ER n°2	Zone UA Parcelles n°427, 766 (en partie)	120 m2	Commune de Verderonne	Accès à l'école et à la mairie (désenclavement de la parcelle située en façade arrière du bâtiment)

Emplacement réservé n°1
Parcelle : n°287 (en partie)
Échelle 1/1000



N



UB

LA VINAYE

LA FOSSE WALLON

ER n°1

A



N

Emplacement réservé n°2
Parcelles : n°427 (en partie), n°266 (en partie)
Échelle 1/1000

